

TOUJOURS *prêts!*



Un projet de formation et d'action
communautaire en prévention
des incendies



Les Scouts
du Québec



Sécurité publique
Québec 

Remerciements

L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, La Fédération québécoise du scoutisme, le ministère de la Sécurité publique et le Service de sécurité incendie de Montréal tiennent à remercier Les Scouts du Montréal métropolitain, le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Sherbrooke ainsi que Les Scouts de l'Estrie, l'Entraide intermunicipale des Basses-Laurentides et le district scout des Laurentides pour leur précieuse collaboration à la préparation de ce document.

Pour obtenir un exemplaire du programme, visitez l'un des sites Internet ci-dessous :

Ministère de la Sécurité publique

www.msp.gouv.qc.ca

Association des chefs en sécurité incendie du Québec

www.acsiq.qc.ca

Les Scouts du Québec

www.lesscoutsduquebec.qc.ca

Comité de rédaction

Lucie Boulanger, ministère de la Sécurité publique

Claude Chevalier et Michel Richer,

Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Roger Gilbert, Service de sécurité incendie de Montréal

André Leclerc, Les Scouts du Québec

Collaborateurs

Louise Bisson et Line Lapointe, ministère de la Sécurité publique

Les membres du comité consultatif sur l'éducation du public en sécurité incendie

Révision linguistique

Joane Marquis, ministère de la Sécurité publique

Conception graphique

Nicole de Passillé

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-42465-4

Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES



Introduction

1. Le programme *Toujours prêts!*

- 1.1 La description du programme
- 1.2 Les conditions d'admissibilité
- 1.3 Les objectifs du programme
- 1.4 Le rôle du service de sécurité incendie

2. Le guide de réalisation du programme

- 2.1 La formation en sécurité incendie
- 2.2 L'activité communautaire

3. Le guide de formation du programme

- 3.1 Les Castors/Hirondelles (7 à 8 ans)
- 3.2 Les Louveteaux/Exploratrices (9 à 11 ans)
- 3.3 Les Éclaireurs/Intrépides (11 à 14 ans)
- 3.4 Les Pionniers/Pionnières/Scouts-Aînés (14 ans et +)

Les annexes :

- Annexe I : Le protocole d'entente
- Annexe II : La fiche d'inscription au programme
- Annexe III : Le certificat
- Annexe IV : La liste d'activités communautaires
- Annexe V : Le badge du programme
- Annexe VI : Le communiqué type
- Annexe VII : La compilation des visites
- Annexe VIII : Les extincteurs portatifs





INTRODUCTION

Le programme *Toujours prêts!* a été conçu à l'intention des scouts du Québec. Il vise à entreprendre des actions concrètes dans le but de favoriser la formation et l'engagement communautaire des scouts en matière de prévention des incendies. Il évolue donc dans un contexte de partenariat avec les services de sécurité incendie et favorise le travail d'équipe. C'est également une occasion supplémentaire pour les jeunes de s'engager dans leur communauté. Le présent plan d'action s'adresse donc d'abord et avant tout aux services municipaux de sécurité incendie et aux animateurs scouts du Québec. Il est toutefois possible de l'adapter à la mission de tout autre regroupement de jeunes de votre région.

L'initiative du programme *Toujours prêts!* revient au Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) et au district scout du Montréal métropolitain (SMM). Mis sur pied en 1996, il a été repris par le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sherbrooke (SPIS) et le district scout de l'Estrie. En 2000, un comité provincial a été créé dans le but de rendre disponible ce programme aux services de sécurité incendie. Les organismes qui font partie du comité sont Les Scouts du Québec, l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) ainsi que le ministère de la Sécurité publique (MSP).

En 2001, l'Entraide intermunicipale des Basses-Laurentides, regroupant les services de sécurité incendie de plus d'une dizaine de municipalités, s'est portée volontaire pour participer à un projet pilote avec le district scout des Laurentides. Le programme de formation a été implanté au Parc du Domaine Vert, en septembre 2002, et l'action communautaire s'est traduite le mois suivant par une vérification des avertisseurs de fumée dans un certain nombre de résidences.

Les Scouts du Québec, l'ACSIQ, le SSIM et le MSP souhaitent à présent promouvoir le programme *Toujours prêts!* auprès des services municipaux de sécurité incendie. Ces derniers, s'engageant régulièrement dans des programmes destinés aux enfants et aux adolescents, investissent dans leur avenir. D'où l'importance de produire un tel document.

Divisé en trois sections, ce document résume d'une part, le programme et d'autre part, contient respectivement le guide de réalisation et le guide de formation du programme selon le groupe d'âge. Enfin, vous trouverez dans les annexes toute autre information utile pour réaliser les étapes du programme.



LE PROGRAMME TOUJOURS PRÊTS!



1.1 La description du programme

Le programme *Toujours prêts!* est destiné aux garçons et aux filles de 7 à 21 ans des unités de La Fédération québécoise du scoutisme (FQS) ou tout autre organisme regroupant des jeunes. Ce programme de formation et d'action communautaire en prévention des incendies est offert par les services municipaux de sécurité incendie, en collaboration avec La Fédération québécoise du scoutisme (FQS). Vous trouverez aux annexes I et II le protocole d'entente entre La Fédération québécoise du scoutisme (FQS) et l'Association des chefs en sécurité incendie (ACSIQ) ainsi que la fiche d'inscription au programme pour le service de sécurité incendie, l'unité scout et le district scout participants. Le programme *Toujours prêts!* se déroule donc en deux phases :

Une session de formation :

Cette première phase consiste, pour les services municipaux de sécurité incendie, à offrir aux unités du mouvement scout québécois, une formation élémentaire en prévention des incendies. Le contenu de cette formation fait partie intégrante du présent document (voir section 3 : *Le guide de formation du programme*). Cette dernière doit être donnée par du personnel du service municipal de sécurité incendie, par des pompiers actifs ou retraités ou, encore, par des agents de prévention. Elle doit avoir lieu sur le site déterminé par le service de sécurité incendie. Pendant une période variant selon le groupe d'âge, les jeunes seront invités à participer à des ateliers thématiques et à des jeux associés à la sécurité incendie. Cette session de formation sera clôturée par la remise d'un certificat reconnaissant leur participation (voir l'annexe III).

Une activité communautaire :

L'activité communautaire est la seconde phase du programme. Chaque unité scout pourra, sur une base volontaire, réaliser une action communautaire liée à la prévention des incendies auprès de la population dans l'année suivant la session de formation. L'activité principale proposée est le porte-à-porte dans certains quartiers ciblés pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens à l'importance de l'avertisseur de fumée pour sauver des vies. Une liste d'activités communautaires est disponible à l'annexe IV. Les scouts sont également invités à soumettre d'autres projets visant à améliorer les comportements pour prévenir les incendies et ses conséquences. La formation en sécurité incendie est obligatoire pour réaliser l'action communautaire. Le service de sécurité incendie se chargera par la suite de l'organiser.

Lors de ces activités bénévoles, l'unité scout devra, en tout temps, être accompagnée d'un représentant du service municipal de sécurité incendie. Tous les scouts qui agiront sur le terrain devront également porter l'uniforme scout réglementaire lorsque utilisé par l'unité. À la fin, les jeunes qui se seront engagés dans une action communautaire et qui auront suivi le cheminement des activités en respectant la pédagogie scout, VOULUE, CHOISIE, PRÉPARÉE, RÉALISÉE, ÉVALUÉE, FÊTÉE, recevront un badge (voir l'annexe V) en reconnaissance de leur mérite et de leur dévouement auprès de la communauté. Celui-ci sera décerné par le commissaire du district scout et le directeur du service municipal de sécurité incendie concerné ou par un de leur représentant.

1.2 Les conditions d'admissibilité

Comme mentionné précédemment, le service municipal de sécurité incendie désirent offrir aux unités scoutes de sa région une session de formation devra, après entente avec le responsable de l'unité scout, remplir une fiche d'inscription au programme disponible dans ce guide (voir l'annexe II). Cette fiche doit être envoyée par le service de sécurité incendie au bureau de la FQS. Pour les unités scout, cette fiche d'inscription devra être retournée au bureau de leur district scout au moins trois mois avant le début de la session. Le service de sécurité incendie fixera un nombre maximum de participants selon les ressources disponibles. Pour les groupes non-scouts, la fiche d'inscription doit être retournée directement au bureau de la FQS par le service municipal de sécurité incendie.

1.3 Les objectifs du programme

Le programme *Toujours prêts!* vise trois grands objectifs; le premier étant de promouvoir la prévention des incendies auprès des jeunes scouts en les sensibilisant aux notions générales. À la fin du programme, les scouts auront développé une nouvelle culture de prévention des incendies ainsi qu'un potentiel de multiplication considérable. Ils pourront, à leur tour, sensibiliser les citoyens aux risques d'incendie pour les amener à adopter des comportements plus sécuritaires. Ils responsabiliseront aussi davantage les adultes au rôle important à jouer dans l'amélioration et le maintien de la sécurité des personnes qui les entourent.

Les deux autres objectifs du programme sont liés à la mission même du regroupement des scouts. L'un d'eux vise le développement personnel du scout, c'est-à-dire l'apprentissage des valeurs de respect, de compassion, d'aide envers autrui, de probité et de discrétion. Il encourage également le sentiment de fierté et d'appartenance au mouvement scout de même qu'à la collectivité. Le dernier objectif concerne le développement du sens communautaire dont l'esprit de civisme et de bénévolat, des comportements marqués par l'écoute des autres, la tolérance et l'engagement envers autrui, dans un contexte communautaire, d'aide et de solidarité.

1.4 Le rôle du service de sécurité incendie

Le directeur de chaque service municipal de sécurité incendie parrainera le programme sur son territoire ou délèguera cette tâche à un membre de son service. Son rôle sera d'assurer la coordination du programme et de maintenir un lien avec le district scout de sa région. Il est suggéré de se regrouper avec d'autres services de sécurité incendie pour réaliser ce programme afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'y participer. Le personnel du service municipal de sécurité incendie et les responsables de l'unité scout seront responsables du bon déroulement du programme et du comportement des participants.



LE GUIDE DE RÉALISATION DU PROGRAMME



2.1 La formation en sécurité incendie

ACTIVITÉS PRINCIPALES	DESCRIPTION	ACTIONS À RÉALISER
Formation de base	<ul style="list-style-type: none"> - Activité de formation d'une journée offerte par le service de sécurité incendie - Organisation de quatre ateliers de 90 minutes : <ul style="list-style-type: none"> • La prévention • Le comportement dans la fumée • Les extincteurs • Les jeux du pompier <p>N.B. Voir la section 3 du document</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une date et un lieu (caserne, école, etc.) - Organiser la journée de formation un samedi pour un maximum de 60 candidats scouts (suggestion) - Diviser les jeunes en 4 groupes de 15 scouts - Prévoir 1 à 2 pompiers par groupe et un encadreur scout - Prévoir des ateliers dynamiques et interactifs

2.2 L'activité communautaire

ACTIVITÉS PRINCIPALES	DESCRIPTION	ACTIONS À RÉALISER
Communiquer avec la Fédération québécoise du scoutisme	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner le district et l'unité scoute de votre région - Informer le district et l'unité scoute du projet, de son envergure et vérifier leur intérêt à participer 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la disponibilité du district ou de l'unité scoute et du ratio 1 pompier/4 scouts - Signer le protocole d'entente avec les scouts - Remplir et retourner la fiche d'inscription au programme (voir les annexes I et II)
Fixer une date pour la tenue de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Concerter l'événement avec le changement d'heure printanier si l'activité porte sur l'avertisseur de fumée 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir de 10 h à midi et de 13 h à 16 h pour réaliser l'activité communautaire - Planifier l'activité
Communications médias suggérées (facultatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Publicité - Conférence de presse - Publicité - Après l'événement 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les médias de votre activité avec les scouts - Préparer un communiqué (voir l'annexe VI) - Organiser une conférence de presse en conviant les médias locaux et régionaux, la radio et la télévision communautaire, le maire, les conseillers, les entrepreneurs majeurs, les partenaires, etc. - Faire un rappel aux médias la veille - Fournir aux médias les résultats de la campagne en fournissant des photos prises avec les scouts



suite du tableau 2.2.

Distribution de documents aux résidents	<ul style="list-style-type: none">- Documents suggérés par le MSP ou produits par votre service municipal de sécurité incendie- Communiquer avec le MSP pour obtenir des renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">- Distribuer un dépliant d'information sur l'avertisseur de fumée ou autres aux résidents visités et le laisser aux résidents absents
Estimer la quantité de résidences à visiter	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de candidats scouts par porte- Analyse du quartier pour tenir l'activité	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer d'avoir un ratio 1 pompier/4 scouts- Analyser les statistiques incendie antérieures (quartiers à risque)- Définir le type de zone : urbain*= 16 portes et + Semi-urbain = 10 portes et + Rural = 5 portes et +
	<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité d'encadrement	<ul style="list-style-type: none">- Prévoir un animateur scout/quatre scouts et un pompier disponible dans la rue. Les scouts circulent deux par deux
	<ul style="list-style-type: none">- Transport des scouts	<ul style="list-style-type: none">- Prévoir un transport sécuritaire
Élaboration des itinéraires		<ul style="list-style-type: none">- Préparer le formulaire de la compilation des visites pour les scouts (voir l'annexe VII)
Séance d'information le jour de l'événement	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre avec les scouts le matin de l'événement pour revoir la bonne marche à suivre (accueil, explication des règles de sécurité et division des groupes)	<ul style="list-style-type: none">- Rappeler aux scouts ce qu'ils doivent dire et faire lors des visites des résidents (identification, explication de l'activité)- Constater la présence d'avertisseurs de fumée et leur bon fonctionnement**

* En zone urbanisée, calculez huit portes à l'heure, car les scouts restent sur le seuil.

** Le résident vérifie lui-même ces appareils en faisant entendre le son de l'avertisseur de fumée aux participants.



LE GUIDE DE FORMATION DU PROGRAMME



3.1 Les Castors/Hirondelles

7-8 ans

FORMATION

D'une durée de trois heures, cette formation est offerte aux Castors/Hirondelles par les Pionniers, les Pionnières (14 à 17 ans) ou les Scouts-Aînés (17 à 21 ans), en collaboration avec le service municipal de sécurité incendie et l'animateur scout. À défaut de la disponibilité d'une unité Pionniers ou Scouts-Aînés pour offrir la formation, l'animatrice ou l'animateur de l'unité Castor ou Hirondelle peut communiquer avec Les Scouts du Québec ou son district pour obtenir une copie du programme *Toujours prêts!* L'unité Pionnier ou Scout-Aîné devra sensibiliser les Castors/Hirondelles à la sécurité incendie selon les quatre thèmes suivants :

- Démarche pour appeler le 9-1-1
- L'avertisseur de fumée
- Arrête, tombe et roule
- Comportement en cas d'incendie : maison et lieux publics

Chaque équipe expliquera à sa façon aux Castors/Hirondelles le thème qui leur aura été assigné. L'approche ne doit pas dépasser 15 minutes par équipe.

Horaire :

Heures proposées : 9 h à 12 h

9 h	Accueil et présentation de la journée
9 h 15	Pionniers/Aînés : Travail d'équipe (une équipe par thème) Castors/Hirondelles : principales notions de sécurité incendie
9 h 45	Présentation de la première équipe et discussion
10 h 15	Pause
10 h 30	Présentation de la deuxième équipe et discussion
11 h	Présentation de la troisième équipe et discussion
11 h 30	Présentation de la quatrième équipe et discussion
11 h 45	Conclusion : ABCD DU COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE Expliquer en quoi consiste leur action communautaire.
12 h	Départ des scouts

ACTION COMMUNAUTAIRE

L'acte communautaire des Castors et des Hirondelles consiste à faire valoir les nouvelles connaissances acquises auprès d'un proche parent.

RECONNAISSANCE

Un certificat de participation ainsi que le badge *Toujours prêts!* sont remis par l'équipe d'animation aux jeunes Castors et Hirondelles ayant une note écrite de la part d'un proche parent à la suite de l'accomplissement de l'acte communautaire.

3.2 Les Louveteaux/Exploratrices

9-11 ans

FORMATION

D'une durée de trois heures, la formation est donnée par un pompier du service municipal de sécurité incendie, en collaboration avec l'animateur scout. Cette formation vise la sécurité incendie en général.

Horaire :

Heures proposées : 18 h à 21 h	
18 h	Accueil et présentation de la soirée
18 h 15	Thème : Plan d'évacuation Chaque participant doit concevoir le plan d'évacuation de son domicile. Accorder 15 minutes pour le faire et le corriger ensemble par la suite.
18 h 45	Thème : Déplacement dans la fumée Explication : lors d'un incendie, le principal danger est la fumée...
19 h 30	Pause
19 h 45	Mise en situation (voir les exemples aux deux pages suivantes) Travail de 15 minutes en groupe pour faire une des mises en situation.
20 h	Présentation de sketches. Après chaque présentation, demander aux jeunes leurs commentaires et donner des explications.
20 h 30	Conclusion : ABCD DU COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE Expliquer en quoi consiste leur action communautaire.
21 h	Départ des scouts

ACTION COMMUNAUTAIRE

Les Louveteaux et les Exploratrices devront distribuer des dépliants sur l'avertisseur de fumée aux citoyennes et aux citoyens de leur municipalité par des visites dans les domiciles de certains quartiers ou, encore, lors d'une réunion regroupant des gens de la municipalité.

RECONNAISSANCE

Une attestation de participation est remise aux jeunes Louveteaux et Exploratrices par un représentant du service municipal de sécurité incendie. Un badge leur est également remis pour la réalisation de leur action communautaire.



MISES EN SITUATION

Premier thème : plan d'évacuation



De la résidence :

Il est très important de faire le plan d'évacuation de notre résidence avec les personnes qui y habitent. Il permet de prendre conscience qu'il existe d'autres sorties possibles que les portes avant ou arrière de la maison, comme les fenêtres et la porte-fenêtre. Même si on connaît très bien notre résidence, il est possible qu'en cas d'incendie, et en raison de la fumée intense, on s'y sente complètement étranger. Expliquez-leur quoi faire avant d'ouvrir une porte lors d'un incendie : touchez la porte du revers de la main, si on est dans une pièce avec ou sans téléphone; utilisez un linge pour boucher l'ouverture au bas de la porte; indiquez votre présence à la fenêtre; marchez à quatre pattes sous la fumée; n'encombrez jamais une entrée; etc. La préparation d'un plan d'évacuation et la pratique de celui-ci, au moins une fois par année, permettra à tous les résidents d'éviter des blessures graves et même la mort en cas d'incendie.

Sur le plan d'évacuation, on indique donc l'emplacement des avertisseurs de fumée, des détecteurs de monoxyde de carbone, des extincteurs d'incendie, toutes les sorties possibles, le point de rassemblement à l'extérieur ainsi que les numéros de téléphone d'urgence (ambulance, police, pompier, centre anti-poison) qui peuvent être différents du 9-1-1. En cas d'incendie, sortez rapidement de la maison, composez le numéro d'urgence de votre région et rendez-vous au point de rassemblement pour éviter que les pompiers vous cherchent à l'intérieur.

Dans les lieux publics :

Le plan d'évacuation des lieux publics contient à peu de choses près la même information que celui qu'on devrait avoir à la maison. La plupart des gens ne les regardent pas. Pourtant, sur ces plans, on peut facilement se situer grâce au « X » qui indique notre position actuelle. On y trouve aussi les sorties de secours qui ne sont pas toujours visibles facilement. L'emplacement des extincteurs et des postes manuels d'incendie est également indiqué.

Élaboration du plan :

Demandez d'abord aux jeunes d'élaborer le plan d'évacuation de leur résidence, en leur accordant environ 15 minutes. Corrigez ensemble les plans d'évacuation tout en leur montrant les différences entre la maison et un endroit public. Le pompier expliquera l'importance du plan d'évacuation en comparant le plan de la maison avec celui des endroits publics (école, hôtel, industrie, centre récréatif, cinéma, etc.). Rappelez-leur les bons comportements à adopter en cas d'incendie.



Information supplémentaire :

Pourquoi est-ce si important d'avoir un avertisseur de fumée à la maison? L'avertisseur de fumée permet aux occupants de sortir rapidement de la résidence avant que le feu ne se propage. Il peut sauver des vies, particulièrement lorsque l'incendie se déclare la nuit alors que tout le monde dort. De plus, l'avertisseur de fumée permet d'alerter les pompiers plus rapidement et, en conséquence, de limiter l'incendie à la pièce d'origine. Il faut vérifier les piles au moins deux fois par année, aux changements d'heure au printemps et à l'automne. On ne doit, sous aucun prétexte, retirer la pile de l'avertisseur de fumée, sauf pour la remplacer. L'avertisseur de fumée, quant à lui, a généralement une durée de vie de 10 ans.

Dans les édifices publics, les sorties de secours sont généralement indiquées par un panneau lumineux. Partout où vous allez, repérez toujours les sorties de secours et faites-les remarquer aux gens qui vous accompagnent.

Deuxième thème : déplacement dans la fumée

Lors d'un incendie, le principal danger est la fumée, non seulement parce qu'elle est toxique, mais aussi parce qu'elle rend la visibilité pratiquement nulle. Il faut donc savoir comment se déplacer à quatre pattes sans rien voir devant soi. Choisissez quatre jeunes et demandez-leur de sortir du local en leur bandant les yeux avec un masque.

Troisième thème : mini-sketchs

À la fin de la formation, les jeunes doivent élaborer des mini-sketchs d'une durée de 5 minutes sur des sujets donnés. La préparation en équipe, d'une durée de 15 minutes, portera sur les questions suivantes :

1. Tu es seul à la maison et tu vois de la fumée qui s'échappe de la cuisine. Que fais-tu?
2. Durant la nuit, l'avertisseur de fumée se déclenche, ta porte de chambre est fermée. Que fais-tu?
3. Lors du camp scout annuel, un ami s'approche du feu et ses vêtements prennent feu. Que fais-tu?
4. Tu es à l'école. Un ami te dit qu'il veut finir l'école plus tôt et le moyen qu'il utilisera est de tirer le poste manuel. Que fais-tu?

Réponses aux questions :

1. Sors de la maison, va chez un voisin appeler le 9-1-1. Donne clairement ton nom, l'adresse où on doit envoyer des secours, décrit l'incident (feu, accident ou autre), répond clairement à toutes les questions du préposé.
2. Touche la porte du revers de la main pour vérifier si elle est chaude. Dans l'affirmative, ne l'ouvre pas! Obstrue l'ouverture au bas de la porte avec un vêtement, un drap ou une couverture pour empêcher la fumée de pénétrer à l'intérieur et utilise la deuxième sortie (porte ou fenêtre). Si la chambre est située aux étages supérieurs et qu'il est impossible de sortir par la fenêtre, reste dans la chambre. Si le téléphone est accessible, appelle le 9-1-1 pour que les pompiers viennent te chercher. Dans le cas contraire, rends-toi visible de l'extérieur en coinçant un linge à l'extérieur de la fenêtre pour éviter un apport d'air au feu.

Si la porte est froide, ouvre-la doucement et rends-toi rapidement au point de rassemblement prévu dans ton plan d'évacuation. N'oublie pas de refermer les portes derrière toi pour éviter la propagation de la fumée et de la chaleur. S'il y a de la fumée, marche à quatre pattes, la tête relevée et sors rapidement de la maison.

3. Arrête, tombe et roule.

Projette la personne au sol et fais-la rouler sur elle-même pour éteindre les flammes. Si tu as une couverture, enrôle la personne avec celle-ci. Ne pas frapper la victime, car on fait un apport d'air au feu.

4. Il ne faut jamais activer le poste manuel d'incendie. Il faut d'ailleurs convaincre toute personne de ne pas le faire, car cela constitue un acte criminel qui peut avoir des conséquences graves. Par exemple, un étudiant pourrait se blesser en évacuant ou, encore, un vrai incendie pourrait se déclarer alors que les pompiers ne seraient pas disponibles en raison du faux appel reçu de l'école.

Matériel nécessaire

Pour le plan d'évacuation :

25 crayons à mine

25 règles

Feuilles quadrillées

Pour la simulation de déplacement dans la fumée :

5 masques ou bandeaux

Pour la mise en situation :

Feuilles pour les sketches



3.3 Les Éclaireurs/Intrépides

11-14 ans

FORMATION

D'une durée d'une journée, la formation est offerte par le service municipal de sécurité incendie et se déroule dans les locaux déterminés par ce dernier. En collaboration avec le responsable de l'unité scout, des activités d'équipe sont organisées concernant les règles de sécurité où l'on utilisera de l'équipement de pompiers, tels les appareils respiratoires, les lances, les extincteurs et les équipements de combat d'incendie (voir les détails à la page suivante).

Horaire :

Heures proposées : 8 h 30 h à 17 h	
8 h 30	Accueil des jeunes et déroulement de la journée
9 h	Début des ateliers
10 h 30	Pause
10 h 45	Reprise des ateliers
12 h 15	Dîner
13 h	Reprise des ateliers
14 h 30	Pause
14 h 45	Reprise des ateliers
16 h 15	Évaluation
16 h 30	Remise des diplômes
16 h 45	Conclusion : ABCD DU COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE Expliquer en quoi consiste leur action communautaire.
17 h	Départ des scouts

ACTION COMMUNAUTAIRE

L'action communautaire des Éclaireurs et des Intrépides sera choisie en collaboration avec l'unité scout et le service municipal de sécurité incendie. Par exemple, la participation avec les pompiers à des salons ou foires, la vérification des avertisseurs de fumée dans certains quartiers ou toute autre activité reconnue par le service municipal de sécurité incendie.

RECONNAISSANCE

Un certificat sera remis aux jeunes Éclaireurs et Intrépides qui auront suivi la journée de formation par un représentant du service municipal de sécurité incendie et le commissaire scout du district ou leur représentant. Ces derniers leur remettront également le badge *Toujours prêts!* lorsqu'ils auront complété leur acte communautaire.



DÉTAILS

Jeu du pompier

Activité (90 minutes)



Description :

Ce jeu consiste à franchir, le plus vite possible, un parcours à relais rempli d'obstacles, avec diverses pièces d'équipement de pompier.

Dans un premier temps, un jeune enfile une tenue de combat d'incendie. Il s'engage dans un parcours en rampant jusqu'à la sortie. Une fois sorti, il déroule un boyau, y installe une lance par terre, y fait tomber la cible avec le jet d'eau, remonte la cible et revient au point de départ pour y passer le relais à un autre concurrent qui prendra la relève. L'équipe ayant le meilleur temps de réalisation est déclarée championne.

Rôle du pompier :

Le pompier explique le déroulement du jeu et demande l'encouragement des membres de l'équipe. Il donne le signal de départ et chronomètre le temps de parcours. Il accompagne le participant le long du parcours et l'encourage. Il l'aide à maintenir la lance et à remonter la cible. Le pompier ne doit jamais obliger un participant à compléter son parcours. Un deuxième pompier relève le premier au relais et entreprend le parcours avec un nouveau participant.

Matériel nécessaire

- 4 tenues de combat
- 1 clé de barrage
- 2 tricoises à boyaux
- 1 division réduction
- 2 longueurs de 45 mm
- 2 lances
- 1 cible



ABCD du comportement face à un incendie dans un édifice

Activité (30 minutes)



Description :

1^{re} partie

À l'aide d'une simulation de prévention incendie, le pompier indique aux jeunes les dangers qui peuvent survenir dans un édifice. Il les questionne ensuite pour les amener à trouver des comportements sécuritaires.

2^e partie

À l'aide d'un panneau d'alarme, le pompier explique brièvement le fonctionnement des avertisseurs muraux, des gicleurs et des avertisseurs de fumée. De plus, le pompier apporte des précisions sur certains appareils de protection incendie que l'on trouve dans les édifices en hauteur tels que les immeubles à appartements, les tours à bureaux et les hôpitaux.

Chasse au trésor

Le but de ce jeu est de trouver des objets dissimulés à l'endroit même où se donne la formation, tels qu'une enseigne de sortie, un plan d'étage, un cabinet d'incendie, un extincteur, un poste manuel, une tête de gicleur, un détecteur de chaleur, un avertisseur de fumée, etc. Cette chasse se fait à l'aide d'énigmes inscrites sur des feuilles remises à chacun des participants. Après les avoir toutes trouvées, le participant inscrit sur sa feuille le numéro de l'objet correspondant à l'énigme. Une fois le circuit complété, la feuille d'énigmes est remise à l'instructeur pour correction.

Exemples d'énigmes :

1. J'indique aux gens par où ils doivent sortir en cas d'urgence. *Réponse* : une enseigne de sortie
2. Grâce à moi, vous pouvez facilement vous repérer dans un édifice. *Réponse* : un plan d'étage
3. Je suis le gardien du boyau d'incendie. *Réponse* : un cabinet d'incendie
4. Je suis un appareil capable d'éteindre un foyer d'incendie. *Réponse* : un extincteur
5. On me déclenche pour aviser qu'il faut sortir de l'établissement. *Réponse* : un poste manuel
6. En cas d'incendie, je m'attaque rapidement à l'incendie. *Réponse* : une tête de gicleur
7. Je détecte facilement le changement de température. *Réponse* : un détecteur de chaleur
8. Je suis un appareil qui avertit et donne un signal. *Réponse* : un avertisseur de fumée



Atelier Appareil respiratoire autonome à pression positive

Activité (90 minutes)



Quatre groupes

Description :

Le pompier explique les raisons du port de l'appareil respiratoire autonome à pression positive chez les pompiers. Il rappelle la nécessité de se déplacer à quatre pattes dans la fumée lors d'un incendie chez soi. Il enseigne aux participants les composantes de l'appareil respiratoire, son endossement ainsi que son mode d'opération. Il montre également la façon de se mouvoir dans la fumée avec des repères tels que : sonder le plancher en glissant les pieds, toucher au mur avec le revers de la main, suivre un coéquipier en lui mettant la main sur l'épaule. Il sensibilise également le participant à se déplacer doucement et à agir aisément.

Au cours de cette activité, le jeune scout doit trouver des objets (voir *Matériel nécessaire* plus bas) et les inscrire sur une feuille. Une fois l'exercice complété, il doit remettre la feuille au pompier.

Le pompier fait endosser l'appareil respiratoire à cinq jeunes scouts à la fois. Il doit identifier les jeunes n'ayant pas la capacité physique de le porter. Il doit obstruer certaines parties faciales et la vision avec du papier ciré. Le pompier accompagne les participants tout au long du parcours et guide leurs déplacements. Il dispose les objets de recherche sur tout le parcours. Le responsable du service de sécurité incendie reproduit les situations nécessaires à l'expérience.

Matériel nécessaire

- 20 extincteurs (si le parcours prend plus de 10 minutes)
- 5 appareils respiratoires (parties faciales obstruées)
- 1 chaise
- 1 pelle
- 1 mannequin
- 1 sac à ordures
- 1 ourson en peluche
- Vêtements pêle-mêle



Atelier Maniement d'extincteurs

Activité (90 minutes)

La formation sur les extincteurs

À l'aide de la présentation *PowerPoint** (voir l'annexe VIII), expliquez l'ABCD du comportement en cas d'incendie en insistant sur ce qu'il faut savoir avant d'utiliser un extincteur d'incendie.

ABCD du comportement en cas d'incendie (30 minutes)

Indiquez l'emplacement idéal d'un extincteur (le plus près possible d'une sortie), les circonstances où l'on peut s'en servir ainsi que les étapes à suivre en cas d'incendie :

A : alerter

B : évacuer

C : se rendre à un point de rassemblement

D : 9-1-1

Chimie du feu

Pratique (60 minutes)

Expliquez brièvement la chimie du feu, le mode de propagation et les classes de feu. Trouvez un endroit pour faire une démonstration de chaque type d'extincteur et faire pratiquer les jeunes.

Matériel nécessaire

Présentation *PowerPoint* (**Les extincteurs portatifs**) - (voir l'annexe VIII)

1 extincteur par 2 participants

Suggestion : 1 contenant étanche

Eau

Jet de protection

Feux de Bengale avec perche

* Vous pouvez vous procurer la présentation *PowerPoint* sur les extincteurs portatifs dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca/incendie



3.4 Les Pionniers/Pionnières/Scouts-Aînés

14 ans et +

FORMATION

D'une durée d'une journée et demie, la formation des Pionniers/Pionnières/Scouts-Aînés sera offerte par le service municipal de sécurité incendie, en collaboration avec le responsable de l'unité scoute. Elle sera composée de l'ABCD du comportement en cas d'incendie et du maniement de l'extincteur d'incendie. Pendant la formation, les Pionniers/Pionnières/Scouts-Aînés devront trouver un moyen pour sensibiliser les Castors/Hirondelles, en une dizaine de minutes, sur un des quatre thèmes suivants : la démarche pour appeler le 9-1-1; Arrête, tombe et roule; l'avertisseur de fumée et l'ABCD du comportement à adopter en cas d'incendie (en résidence et dans les lieux publics).

Horaire :

Heures proposées : 19 h à 22 h

9 h à 16 h 30

Soirée :

19 h	Accueil et présentation de la soirée
19 h 15	Comportement en cas d'incendie (ABCD)
20 h 15	Pause
20 h 30	Formation en maniement d'extincteur
21 h 45	Conclusion : ABCD DU COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE
22 h	Départ des scouts

Journée :

9 h	Accueil et présentation de la journée
9 h 15	Travail d'équipe
9 h 45	Présentation de la première équipe
10 h 15	Pause
10 h 30	Présentation de la deuxième équipe
11 h 00	Présentation de la troisième équipe
11 h 30	Présentation de la quatrième équipe
12 h	Dîner (présentation de la vidéocassette <i>Les aînés et les incendies : en parler, ça ne fait pas mourir!</i> ¹)

1. Vous pouvez vous procurer une copie de la vidéocassette *Les aînés et les incendies : en parler, ça ne fait pas mourir!* au coût de 25 \$ chacune, en appelant au (819) 821-6093 ou en écrivant à : punchcom@qc.aira.com



13 h	Présentation du sujet « les personnes âgées » La démarche que vous avez à faire auprès des personnes âgées est très différente, car vous devrez démystifier certains mythes. Donc, en une dizaine de minutes, les Pionniers/Pionnières/Scouts-Aînés devront trouver un moyen pour sensibiliser les personnes âgées à la prévention des incendies sur un des quatre thèmes suivants :
	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche pour appeler le 9-1-1 • Arrête, tombe et roule • L'avertisseur de fumée • Comportements en cas d'incendie : en résidence et dans les lieux publics
13 h 15	Travail d'équipe
13 h 45	Présentation de la première équipe
14 h 15	Présentation de la deuxième équipe
14 h 45	Pause
15 h	Présentation de la troisième équipe
15 h 30	Présentation de la quatrième équipe
16 h	Conclusion : ABCD DU COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE
16 h 30	Départ des scouts

ACTION COMMUNAUTAIRE

Les Pionniers, les Pionnières et les Scouts-Aînés devront offrir une formation à une unité Castor/Hirondelle ou à des personnes âgées, sous la supervision du service municipal de sécurité incendie, ou encore, visiter des résidences dans certains quartiers afin de promouvoir l'importance de l'avertisseur de fumée.

RECONNAISSANCE

Après avoir complété la formation et l'action communautaire, les jeunes Pionniers, Pionnières et Scouts-Aînés recevront un certificat et un badge *Toujours prêts!* du directeur du service municipal de sécurité incendie et du commissaire scout ou de leur représentant.



ANNEXE I: LE PROTOCOLE D'ENTENTE

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

**L'ASSOCIATION DES CHEFS
EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

ET

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SCOUTISME

Montréal, le _____ 20 _____



PROTOCOLE D'ENTENTE

entre L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC, représentée par _____, dûment autorisé aux fins des présentes,

et LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SCOUTISME, corporation légalement constituée selon les lois du Québec ayant son siège social en la ville de Montréal, représentée par _____, dûment autorisé aux fins des présentes, par une résolution du conseil d'administration de la Fédération.

LESQUELLES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

CONSIDÉRANT QUE La Fédération québécoise du scoutisme a pour mission de favoriser le développement intégral du jeune selon les principes fondamentaux du Mouvement scout;

CONSIDÉRANT QUE La Fédération québécoise du scoutisme favorise l'éducation civique accrue et le développement physique, moral, intellectuel et spirituel des jeunes qui y adhèrent;

CONSIDÉRANT QUE La Fédération québécoise du scoutisme favorise l'expression et les manifestations saines qui sont compatibles avec la solidarité humaine et sociale, avec l'engagement de services éducateurs sur les plans personnel et social;

CONSIDÉRANT QUE La Fédération québécoise du scoutisme favorise l'implication valorisante des plus jeunes jusqu'à l'âge adulte dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE La Fédération québécoise du scoutisme favorise la protection des jeunes contre les éléments de risques potentiels conduisant à l'inadaptation sociale ou à la délinquance;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec reconnaît d'emblée l'importance de la valeur humaine et sociale des jeunes dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec reconnaît que ces jeunes sont principalement la source fondamentale de notre avenir collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec reconnaît que les jeunes offrent le meilleur potentiel de créativité et de progrès tout en constituant un levier d'actions sociales;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec reconnaît que le développement des jeunes s'enrichit par leur participation à des rôles reconnus dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec reconnaît que le bénévolat et l'activité sociale des jeunes enrichissent leur répertoire de conduite civique et humanitaire de même que l'accroissement de leur développement personnel.

LA FÉDÉRATION et l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec S'ENGAGENT POUR L'ANNÉE _____ à :

Établir mutuellement et en concertation un partenariat favorisant :

- l'éducation des jeunes scouts aux rudiments de la sécurité incendie;
- la participation des unités scoutes, des jeunes et de leur famille à des programmes orientés vers la sécurité incendie;
- la sensibilisation par les scouts de la population à l'importance de la prévention des incendies;
- la promotion et la visibilité des partenaires dans la prévention des incendies;
- la réalisation du programme *Toujours prêts!* de La Fédération québécoise du scoutisme.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À _____ .

L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Par : _____ Date _____

Par : _____ Date _____

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SCOUTISME

Par : _____ Date _____

Par : _____ Date _____



ANNEXE II : LA FICHE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME



Les Scouts
du Québec



FICHE D'INSCRIPTION PROGRAMME TOUJOURS PRÊTS!

Veuillez remplir cette fiche et la retourner par télécopieur à La Fédération québécoise du scoutisme (FQS) au (514) 254-1946. Pour les groupes non-scouts, retournez cette fiche directement au bureau de la FQS au 7331, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2R 2E5.

Service municipal de sécurité incendie : _____

Responsable : _____

Adresse : _____

(Nº, rue, ville, code postal)

Téléphone : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____

Unité scout : _____

District scout : _____

Responsable : _____

Adresse : _____

(Nº, rue, ville, code postal)

Téléphone : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____

Nombre de participants : jeunes : _____ adultes : _____

Date prévue de la formation : _____

Date prévue de l'action communautaire : _____

N.B. Fournir une description du projet avec le présent formulaire.

Signature du service de sécurité incendie

Signature du responsable de l'unité

N.B. Fournir le logo de votre service municipal de sécurité incendie par courrier électronique (en format jpg ou bitmap)
Infoscout@scoutsduquebec.qc.ca

N.B. Transmettre ce formulaire et la description du projet à réaliser à :
La Fédération québécoise du scoutisme
Télécopieur : (514) 254-1946



ANNEXE III : LE CERTIFICAT

Nous certifions que

Nom du participant



*a satisfait aux exigences du programme de formation en prévention des incendies.
Nous te félicitons sincèrement et nous t'encourageons à poursuivre ton
engagement bénévole auprès de la communauté.*

En foi de quoi, nous signons le _____

Représentant du district scout

Représentant du service de sécurité incendie

logo du district scout
Maximum 2 cm x 2 cm



Les Scouts
du Québec



Sécurité publique
Québec

logo du service d'incendie
Maximum 2 cm x 2 cm



ANNEXE IV : LA LISTE D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES



- ✓ Faire du porte-à-porte pour donner aux citoyens des conseils sur l'importance d'avoir un avertisseur de fumée et des piles qui fonctionnent bien.
- ✓ Distribuer des piles pour les avertisseurs de fumée dans les centres commerciaux.
- ✓ Participer à des activités de prévention des incendies dans les parcs municipaux.
- ✓ Déblayer les balcons enneigés de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite.
- ✓ Collaborer avec les services municipaux de sécurité incendie dans les salons et les foires afin de sensibiliser la population.
- ✓ Profiter de la Semaine de la prévention des incendies pour participer aux activités organisées par le service de sécurité incendie de votre municipalité.
- ✓ Présenter à des jeunes du secondaire la pièce de théâtre sur l'incendie créé par le Service de sécurité incendie de la Ville de Repentigny. Pour obtenir le texte, visiter le site du ministère de la sécurité publique : www.msp.gouv.qc.ca/incendie ou celui de la Ville de Repentigny à l'adresse suivante : <http://www.ville.repentigny.qc.ca/securite/protection/index.html> ou, communiquer directement avec la Division prévention des incendies au (450) 654-2352.
- ✓ Créer et présenter une pièce de théâtre aux personnes âgées de votre municipalité. Pour ce faire, vous inspirer de la vidéocassette *Les aînés et les incendies : en parler ça ne fait pas mourir!*

N.B. N'oubliez pas d'informer La Fédération québécoise du scoutisme (Les Scouts du Québec) de l'activité communautaire que vous réaliserez par télécopieur au (514) 254-1946.



ANNEXE V : LE BADGE DU PROGRAMME



Le présent badge ne peut être modifié sans le consentement écrit de La Fédération québécoise du scoutisme.

Les services municipaux de sécurité incendie peuvent se procurer des badges en communiquant directement avec *La Fédération québécoise du scoutisme* :

Téléphone : (514) 252-3011

Sans frais : 1 800 567-3011

Télécopie : (514) 254-1946

Courriel : infoscout@scoutsduquebec.qc.ca

Coût : 3,75 \$ chacun, taxes incluses (prix sujet à changement)

N.B. : Prévoir un délai de 2 à 3 semaines pour la livraison.



ANNEXE VI : LE COMMUNIQUÉ TYPE

Exemple

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Le X avril, on change l'heure, on change la pile!

***X% des décès sont causés par des incendies
en l'absence d'avertisseur de fumée***

Municipalité, date - Le Service de sécurité incendie de _____ invite les citoyens à changer la pile de leur avertisseur de fumée et à vérifier leur bon fonctionnement au moment du changement d'heure cette fin de semaine. Les pompiers vous rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est le moyen le plus sûr de sauver des vies lors d'un incendie.

Rappelons que sur le territoire de la ville de _____ (ou dans la région de, ou encore, qu'au Québec,) on a déploré X décès dans des incendies. Dans X cas, il n'y avait pas d'avertisseur de fumée ou, s'il y en avait un, la pile était à plat ou manquante.

Le personnel du Service municipal de sécurité incendie profite de cette période de l'année, au retour à l'heure avancée, pour sensibiliser la population à l'importance de vérifier le bon fonctionnement des piles au moins deux fois par année. Les piles rechargeables ne doivent pas être utilisées dans un avertisseur de fumée.

Visites à domicile des scouts

Afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier l'état de fonctionnement de leur avertisseur de fumée, le (date), X jeunes du district scout de _____, accompagnés du personnel du Service de sécurité incendie de la Ville de _____ feront du porte-à-porte dans les quartiers _____. Ces secteurs ont été ciblés par le Service municipal de sécurité incendie, car ils sont reconnus comme des quartiers hautement touchés par les débuts d'incendie.

Renseignements :



ANNEXE VII : LA COMPILATION DES VISITES

Nom du quartier visité : _____

	Adresses	Avertisseur		Nombre d'étages	Sous-sol		Rez-de-chaussée		Étage		Désire une visite technique	Sujet	No de téléphone
		Absent	Présent		C	N/C	C	N/C	C	N/C			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													

LES EXTINCTEURS PORTATIFS



**Service de sécurité incendie de Blainville
Septembre 2002**

PLAN DE LA PRÉSENTATION



(partie théorique des extincteurs)

- Contenu :
 - Types d'extincteurs
 - Classes de feux (sortes)
 - Éteindre un feu avec un extincteur
 - Entretien - théorie : environ 30 minutes
- pratique : environ 45 minutes

Attention
La théorie est indispensable...



LES EXTINCTEURS PORTATIFS



COMMENT LES DIFFÉRENCIER?



Les parties de l'extincteur



LES DIFFÉRENCES ENTRE LES EXTINCTEURS



- La couleur
- La grosseur
- La forme du cylindre
- Les ajutages (le bout du tuyau)
- **Les pictogrammes**



LES CLASSES DE FEUX



Classe	Matières	Exemples
A	Ordinaires	Bois, papiers, cartons plastiques, etc.
B	Liquides inflammables	Essence, huiles et graisses, solvants, etc.
C	Tous les appareils électriques branchés	Téléviseur, four, boîte électrique, etc.
D	Métaux inflammables	Titane, magnésium, lithium, etc.
K	Huiles et graisses de cuisson	Huile à frites



LES SYMBOLES



Classe A :



Les matières solides combustibles

Classe B :



Les liquides inflammables, combustibles et les gaz

Classe C :



Les appareils électriques sous tension

Classe D :



Les particules de métaux spéciaux

Classe K :



Les huiles de cuisson à haute température



ÉTEINDRE UN FEU AVEC UN EXTINCTEUR



- Déterminer ce qui brûle
- Choisir le bon extincteur
- Vérifier s'il est plein (en le soulevant)
- Vérifier la pression
- Enlever la goupille
- Projeter le produit à la base des flammes



SÉCURITÉ



Toujours respecter la règle du SAFE :

- **S** : **Sortir** de tout endroit où éclate un incendie
- **A** : **Avertir** les autres de sortir, et toujours informer les pompiers
- **F** : **Fermer** la porte derrière soi
- **E** : **Éteindre** le feu dans ces conditions :
 - s'il est petit
 - s'il n'y a pas trop de fumée
 - si quelqu'un nous accompagne



SÉCURITÉ



Souvenez-vous que le feu est toujours dangereux :

- Ne jamais mettre sa vie en danger
- Toujours se placer entre la sortie et le feu
- Toujours faire face au feu, même éteint
- Toujours être prêt à se sauver, si la situation se détériore

**Sortir si vous avez vidé l'extincteur
et que le feu n'est pas éteint.**



ENTRETIEN



Tous les mois, vérifier :

- Si l'extincteur est à sa place et en bon état
- S'il est plein (le soupeser)
- Si la pression est bonne (regarder le manomètre)
- S'il est débouché (vérifier l'embout)
- S'il a son attache pour la goupille

**En cas de doutes,
le faire vérifier par un spécialiste.**

Tous les ans :

- Faites-le vérifier par un spécialiste
- Assurez-vous que la date de la dernière vérification sur l'étiquette ne dépasse pas plus d'un an. Si oui, faites vérifier l'extincteur de nouveau.



**ET MAINTENANT,
À TOI DE JOUER!**



BIBLIOGRAPHIE



- NFPA 10, *Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs*, édition 1998, 66 p.
- Notions relatives à l'extinction d'incendies, Institut de protection contre les incendies du Québec, module 2, Notes de cours.
- Westpacmarine.com/aremex

